REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-5 du 16 Janvier 1976

portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurances (SONAR).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n°74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n°74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;

VU l'Ordonnance n°74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;

VU le Décret n°74-362 du 30 Décembre 1974 portant approbation des Statuts de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurances (SONAR) ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurances (SONAR), les Camarades :

- NOUGBODE Lucien : Représentant du Conseil National de la Révolution ;
- AHOLOU Placide : Représentant du Ministre des Finances ;
- KOUASSI Justin : Représentant du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ;
- ASSOGBA Pierre : Représentant du Ministre chargé du Plan ;
- DJAITO Joseph : Représentant du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;
- SANTOS Valérien : Représentant des Sociétés d'Etat ;
- SEGNON Rigobert : Représentant de la Direction des Transports Terrestres ;

.../...

- d'ALMEIDA Antoine)
- AGBOTON Justin (
- AHONLONSOU Bruno) Représentants du Personnel de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR)
- AGBO Bertrand (
- DOMINGO Firmin (

- KPADE Antoine : Commissaire du Gouvernement près la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR).

ARTICLE 2.- Le Camarade AHOLOU Placide, Représentant du Ministre des Finances est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR).

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 16 Janvier 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Intendant Militaire de 3° Classe
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - MF 6 - MINISTERES 12 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chancel.-ONEPI 5 - DB-DCF-DTCP-DI 4 - JORPB 1. CNR 4 SPD 2 Intéressés 15 SONAR 5 DPE-DGAJL-INSAE 6